

**SOCIETE SCIENTIFIQUE D'HYGIENE  
ALIMENTAIRE**

Association reconnue d'utilité publique  
16, rue de l'Estrapade  
75005 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2019**

**SOCIETE SCIENTIFIQUE D'HYGIENE ALIMENTAIRE**  
Association reconnue d'utilité publique  
16, rue de l'Estrapade  
75005 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux Membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SOCIETE SCIENTIFIQUE D'HYGIENE ALIMENTAIRE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à la date de leur établissement dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des éléments survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 Septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes  
SEREC AUDIT



**Antoine GAYNO**

## SSHA

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	8 878	7 410	1 468	2 271
		Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>8 878</b>	<b>7 410</b>	<b>1 468</b>	<b>2 271</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	1 680 333	866 783	813 550	879 169
Constructions						
Inst. techniques, mat.out.industriels		225 002	115 479	109 523	129 568	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>1 905 336</b>	<b>982 262</b>	<b>923 073</b>	<b>1 008 737</b>		
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 273		7 273	7 273		
<b>TOTAL</b>	<b>7 273</b>		<b>7 273</b>	<b>7 273</b>		
<b>Total I</b>	<b>1 921 487</b>	<b>989 672</b>	<b>931 814</b>	<b>1 018 282</b>		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	<b>TOTAL</b>					
	Avances et acomptes versés sur commande				1 165	
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances usagers et comptes rattachés	67 756		67 756	98 074
		Autres créances	25 051		25 051	45 288
		<b>TOTAL</b>	<b>92 808</b>		<b>92 808</b>	<b>143 363</b>
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement		500 000		500 000	500 000	
Instrument de trésorerie						
Disponibilités		636 117		636 117	671 865	
Charges constatées d'avance (4)	19 661		19 661	57 840		
<b>Total II</b>	<b>1 248 587</b>		<b>1 248 587</b>	<b>1 374 233</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>3 170 075</b>	<b>989 672</b>	<b>2 180 402</b>	<b>2 392 516</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

SSHA

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	4 511	4 511
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 668 864	1 668 864
	Report à nouveau	-268 753	-137 366
	Résultat de l'exercice	-69 318	-131 387
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	Total I	1 335 304	1 404 622
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	Total II		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	339 175	470 646
	Emprunts et dettes financières divers (3)	117 960	117 960
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 142	87 761
	Dettes fiscales et sociales	189 231	181 373
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	133 587	130 151	
	Total III	845 097	987 893
	Écart de conversion passif IV		
	Total du passif (I+II+III+IV)	2 180 402	2 392 516
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	845 097	987 893
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

## SSHA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services			
	<b>Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation )</b>	<b>595 023</b>	<b>525 037</b>	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
Legs et donations				
Subventions d'exploitation				
Produits liés à des financements réglementaires				
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	42 373	47 944		
Autres produits	489 677	479 094		
	<b>Total des produits d'exploitation I</b>	<b>1 127 074</b>	<b>1 052 077</b>	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	86 267	87 286
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	334 040	343 814	
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 191	17 854	
	Salaires et traitements	477 065	467 040	
	Charges sociales	203 241	212 360	
		Dotations	91 584	85 792
		• sur immobilisations		
	amortissements			
	provisions			
	• sur actif circulant : provisions			
	• pour risques et charges : provisions			
Subventions accordées par l'association		1	43	
Autres charges				
	<b>Total des charges d'exploitation II</b>	<b>1 207 392</b>	<b>1 214 190</b>	
	<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-80 317</b>	<b>-162 113</b>	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés		III	
	Déficits ou excédents transférés		IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	1 194	1 868	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des produits financiers V</b>	<b>1 194</b>	<b>1 868</b>	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées	3 953	4 184	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des charges financières VI</b>	<b>3 953</b>	<b>4 184</b>	
	<b>Résultat financier (V-VI)</b>	<b>-2 758</b>	<b>-2 315</b>	
	<b>Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-83 076</b>	<b>-164 429</b>	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

## SSHA

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018  
 Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 388
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels VII</b>		<b>5 388</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83	30
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles VIII</b>	<b>83</b>	<b>30</b>
<b>Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		<b>-83</b>	<b>5 358</b>
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		-13 842	-27 684
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
<b>Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII</b>		<b>1 128 269</b>	<b>1 059 333</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV</b>		<b>1 197 587</b>	<b>1 190 720</b>
<b>Excédent ou déficit (XIII-XIV)</b>		<b>-69 318</b>	<b>-131 387</b>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

## 1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

Les conventions applicables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est à noter sur l'exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### 1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Les grèves de transport du dernier trimestre ont eu un impact significatif sur la réalisation des prestations de formations.

### 1.2 Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

Compte tenu de l'annulation des concours des écoles, notre locataire a sollicité notre association pour un report des échéances de loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.»

## 2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

Licences	3ans	Linéaire
----------	------	----------

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations, bien que constituant des coûts directement attribuables à leur acquisition, sont comptabilisés en charge conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général (PCG. Art. 321-10.1)

Option pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement de biens non décomposés

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplifications mises en place pour les petites et moyennes entreprises, l'entreprise a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Bâtiments	de 20 à 50 ans	Linéaire
Installations Générales et agencements divers	de 10 à 20 ans	Linéaire
Matériel de bureau	de 2 à 5 ans	Linéaire
Matériel Informatique	de 2 à 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	de 3 à 10 ans	Linéaire

**2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)**

Immobilisations	Valeur brute début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	8 878	-	-	8 878
<b>Immobilisations corporelles</b>	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	1 677 490	2 844	-	1 680 334
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	53 482	-	-	53 482
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	169 248	2 273	-	171 521
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>1 900 220</b>	<b>5 117</b>	<b>-</b>	<b>1 905 336</b>
<b>Immobilisations financières</b>	Participations	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	7 273	-	-	7 273
	<b>Total IV</b>	<b>7 273</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 273</b>
	<b>Total général</b>	<b>1 916 371</b>	<b>5 117</b>	<b>-</b>	<b>1 921 488</b>

### 2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)	
<b>Amortissements incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	6 607	803	-	7 410
<b>Amortissements corporelles</b>	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	798 321	68 463	-	866 784
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	18 675	3 566	-	22 241
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	74 486	18 753	-	93 238
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III	891 482	90 781	-	982 263	
<b>Total général</b>	<b>898 089</b>	<b>91 584</b>	<b>-</b>	<b>989 673</b>	

### 2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissements et dépréciations	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	6 607	803	-	-	-	7 410
Corporelles	891 482	90 781	-	-	-	982 263
<b>TOTAL</b>	<b>898 089</b>	<b>91 584</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>989 673</b>	<b>989 673</b>

## 2.1.4 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

### 2.1.4.1 Licence

Elles sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires.

Les immobilisations incorporelles correspondent aux droits d'utilisation des logiciels. Ils sont amortis sur 3 ans.

## 2.2 Actif circulant

### 2.2.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOGICIEL	01/01/2020	31/12/2020	5 117		
LLD Véhicules	01/01/2020	31/12/2020	1 089		
LLD CIC LEASE	01/01/2020	31/12/2020	1 066		
ASSURANCE	01/01/2020	31/12/2020	2 093		
ASSURANCE	01/01/2020	31/12/2020	4 955		
COMMUNICATION	01/01/2020	31/12/2020	1 512		
Abonnements	01/01/2020	31/12/2020	1 097		
HONORAIRES	01/01/2020	31/12/2020	930		

### 2.2.2 Produits à recevoir

Etat Produit à recevoir 13 842 €

## 2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

### 2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	4 512			4 512
Réserves	1 668 864			1 668 864
Report à nouveau débiteur	(137 366)		131 387	(268 754)

### 2.3.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

- 1) (69 318) résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- 2) 0 résultat sous contrôle de tiers financeurs, « résultats pouvant être repris par un tiers financeur »

### 2.3.3 Précisions sur d'autres dettes

### 2.3.4 Produits constatés d'avance

Loyers perçus d'avance : 133 587 €

### 2.3.5 Charges à Payer

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 555
Dettes fiscales et sociales	56 448

## 2.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	7 273		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	67 757		
	Autres	25 051		
Charges constatées d'avance		19 662		
<b>TOTAL</b>		<b>100 081</b>		

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	339 176	128 662	210 513	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		117 960		117 960	
Fournisseurs et comptes rattachés		65 142	65 142		
Dettes fiscales et sociales		189 232	189 232		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		133 587	133 587		
<b>TOTAL</b>		<b>845 097</b>		<b>210 513</b>	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	131 471
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

## 2.5 Compte de résultat

### 2.5.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

#### Honoraires des commissaires aux comptes

	SEREC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 450
Au titre d'autres prestations	
<b>Honoraires totaux</b>	

### 2.5.2 Transferts de Charge

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 42 373 €. Elles sont principalement constituées des charges locatives refacturées à hauteur de 38 245 €

## 2.6 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts, le montant des rémunérations versées aux dirigeants s'est élevé à 139 622 €

Il n'est pas procédé à la provision pour indemnité de départ à la retraite. Le montant du passif social est indiqué dans les engagements hors bilan

La méthode de calcul retenue :

Méthode prospective (Méthode des unités de crédit projetées)

Engagement de l'entreprise = (Salaire brut annuel / 12) \* Nb de mois acquis au moment du départ \* (Ancienneté actuelle / Ancienneté future) \* Taux de turnover \* Taux de mortalité \* Taux de progression salariale \* Taux d'actualisation financière \* Taux de charges sociales

Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 0.75  
 Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 50%  
 Taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 50%  
 Taux d'évolution salariale minimum : 0%  
 Taux d'évolution salariale maximum : 0%  
 Taux d'évolution salariale moyen : 0%

## 2.7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Employés	1	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	

### 3 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

#### 3.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Nantissement contrat d'assurance	210 000	
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées	34 092	
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		